



FEDERATION DES SYNDICATS C.F.T.C.

« COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE »

Confédération
Française des
Travailleurs
Chrétiens

C.S.F.
Monsieur Christophe VANDENHAUTE
Directeur des Ressources Humaines
93 Avenue de Paris
91342 MASSY Cedex

Objet : Crise Sanitaire : COVID-19 (lettre N°2)

Le 26 mars 2020

Monsieur, le Directeur des Ressources Humaines,

Tout d'abord je vous remercie de vos réponses à mon courrier du 17 mars 2020.

Néanmoins il apparait encore les dysfonctionnements suivants :

- Heures de ménage insuffisantes, donc impossibilité du nettoyage des caddies et des paniers !
- Gants et gel hydroalcooliques donnés au compte-gouttes !!!

Il est donc de votre devoir et de votre responsabilité de faire un rappel à l'ensemble des magasins pour que les directives données soient respectées.

De plus nous souhaitons, que désormais il ne soit plus dit « possibilité » mais **obligation** pour les points suivants :

- Travail de nuit pour les personnes qui réapprovisionnent les rayons, en effet dans beaucoup de magasins nous constatons une trop grande promiscuité avec les clients,
- Fermeture généralisée des magasins le dimanche afin de permettre aux salariés de récupérer.

Également, la décision prise de fermer les magasins à 19 heure au plus tard nous satisfait, néanmoins il apparaît qu'il a été demandé aux directeurs de créer un compteur pour les heures non effectuées et qui seront à récupérer en juillet ou août ?



FEDERATION DES SYNDICATS C.F.T.C. « COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE »

Confédération
Française des
Travailleurs
Chrétiens

Nous vous demandons donc l'arrêt de ce compteur immédiatement et que les horaires des salaires soient adaptés en fonction des nouveaux horaires d'ouverture des magasins. Pour les heures qui n'auraient pas été effectuées et au vu du dévouement des salariés dans la période que nous connaissons actuellement l'entreprise peut bien leur en faire « cadeau ».

Nous souhaitons également que le temps de travail journalier d'un salarié ne dépasse pas 7 heures.

Vous remerciant par avance de la bonne prise en compte de nos demandes, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur des Ressources Humaines l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Christophe BREVIERE
DSC CFTC CSF